

SAGIR Fiche technique

Protocole SAGIR Renforcé West Nile—saison 2020

Le protocole de surveillance ci-dessous est adapté de la NS DGAL/SDSPA/2015-746

Départements concernés: 66; 11; 34; 30; 13; 83; 06; 04; 84; 07; 26; 2A, 2B et 67

Période de surveillance : été et automne (jusque fin novembre sauf si vague de froid plus précoce).

1/ Protocole de collecte

Nous demandons que, dans la mesure du possible soient collectés, sous réserve de l'intégrité du cadavre et d'un état de fraicheur satisfaisant, et transmis(e) au laboratoire départemental d'analyses vétérinaires le plus proche:

- Toute mortalité de **bord de route** concernant des **espèces** de l'avifaune **ultra-vigilantes** :_corvidés_(tout cadavre de pie ou de corbeau sur les bords de route peut être révélateur d'un trouble nerveux) **et rapaces** non souvent victimes de collisions (les chouettes effraie et les buses variables peuvent être écartées si elles sont fréquemment retrouvées aux bord des routes dans votre département). Un animal infecté par le virus de West Nile peut plus facilement être victime d'une collision, ce qui justifie de collecter et tester cette catégorie d'animaux.
- Toute mortalité individuelle de rapaces diurnes ou nocturnes et de corvidés
- Tout oiseau non viable présentant des signes neurologiques (pensez à filmer les signes cliniques)
- Toute mortalité jugée anormale

de tourterelles turques en milieu urbain de turdidés (merle noir et grive) de laridés (goéland leucophée) en milieu urbain

2/ Protocole d'analyse

Pour les espèces ciblées et dans la période à risque, le laboratoire mettra en œuvre une <u>autopsie</u> et une recherche <u>systématique de flavivirus (sauf si la mortalité peut être liée de façon certaine à un autre processus infectieux)</u>
Les prélèvements à réaliser par le laboratoire sont <u>l'encéphale</u>, le foie et la rate.

Ils seront à transmettre, sous couvert du froid à :

LNR West Nile

Cécile Beck et Sylvie Lecollinet, Anses, Laboratoire de Santé animale de Maisons-Alfort UMR1161 Virologie, Inrae, Anses, ENVA 14 rue Pierre et Marie Curie 94700 Maisons-Alfort FRANCE

> Tel: +33 143967334; +33 143967111 Fax: +33 143967396

Email: cecile.beck@anses.fr; sylvie.lecollinet@anses.fr;

3/Facturation

L'autopsie, le transport et la recherche de flavivirus seront pris en charge par OFB/ Unité sanitaire de la faune (département 78). Pour rappel, à compter du 1^{er} janvier 2020, les factures correspondant aux bons de commande établis en 2020, devront être déposées sur CHORUS Portail Pro sur le numéro de SIRET de l'OFB : 130 025 919 00015, correspondant à l'adresse : 12, cours Louis Lumière – 94300 Vincennes

Les informations suivantes devront impérativement être renseignées pour que les factures puissent être traitées :

- Le numéro d'engagement juridique CT/ORD/2020/0000001,
- Le code service VIN

4/Saisie dans Epifaune

Si la collecte constitue un effort supplémentaire par rapport à ce que vous auriez naturellement ramassé dans le cadre Sagir, <u>alors le contexte à saisir dans Epifaune est WN</u>. S'il s'agit seulement d'une analyse systématique sur des oiseaux que vous auriez de toute façon ramassés même en dehors de tout contexte de surveillance renforcée, alors le contexte à saisir est Sagir.